Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Erreur dans la procedure de licenciement

Par capao

Bonjour,

Mon épouse est en arrêt maladie depuis trois ans ce qui fait que désormais elle est passée en invalidité 50%. La société ne pouvant lui proposer un pose souhaite la licencier.
Lors de la procédure de licenciement la société n'a pas respecter les 5 jours ouvrables obligatoires avant entretien mais juste 3j. Il y a donc irrégularité.
Mon épouse ne conteste pas le licenciement mais juste le non respect des régles

Merci de m'indiquer la procédure pour saisir une instance.
Sa question est de savoir si cela va lui coûter plus chère en frais et faut il obligatoirement se déplacer devant l'employeur car elle est depuis 3 ans en thérapie ?

merci de vos réponses